$083-218300341-20221104-DM2022_080_DF-DE$ Reçu le 08/11/2022

ANNEXE N°1: TARIFS APPLICABLES A L OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TERRESTRE ET PORTUAIRE

SOMMAIRE

- 1. MODALITES GENERALES D'APPLICATION DES TARIFS
- 2. OCCUPATIONS LIEES A UNE EXPLOITATION COMMERCIALE
- 3. OCCUPATIONS LIEES A L'EXECUTION DE TRAVAUX
- 4. OCCUPATIONS LIEES AUX MANIFESTATIONS DIVERSES
- 5. OCCUPATIONS D'INFRASTRUCTURES ET LOCAUX MUNICIPAUX
- 6. OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE

1. MODALITES GENERALES D'APPLICATION DES TARIFS

DISPOSITIONS COMMUNES

- En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, certains tarifs pourront faire l'objet d'une modification exceptionnelle afin d'apporter un soutien aux commerçants Carqueirannais.
- · Toute occupation du domaine public devra être préalablement autorisée par arrêté municipal, courrier ou convention.
- La base de la tarification applicable sera précisée dans chaque arrêté, courrier ou convention. A l'occasion de manifestations particulières organisées par la Municipalité, des extensions de terrasses pourront être accordées à titre gratuit sur le domaine public.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES AU DOMAINE PUBLIC TERRESTRE

- Le règlement des redevances calculées à partir des tarifications établies devra être effectué au plus tard au 1^{er} jour de l'autorisation délivrée ; le non-paiement pourra entraîner le retrait de ladite autorisation.
- Pour l'application des tarifs établis, toute fraction de mètre linéaire ou de mètre carré sera arrondie à l'entier supérieur.
- Tout emplacement libéré avant l'expiration de l'autorisation ne donnera lieu à aucun remboursement, à l'exception des cas suivants pour lesquels une proratisation sera appliquée :
- o Décès
- o Changement de propriétaire ou de gestionnaire,
- o Tout autre motif justifié et laissé à la libre appréciation de l'autorité.
- Le droit de première attribution s'appliquera à tous les cas définis dans les tableaux ci-après, y compris dans les cas de reprise après cessation d'activité.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES A L'OCCUPATION D'INFRASTRUCTURES ET LOCAUX MUNICIPAUX

- Les tarifs mentionnés pour chaque infrastructure ou local intègrent le coût de location ainsi que la mise en place, la présence éventuelle d'agents lorsque cela est nécessaire ainsi que le nettoyage.
- En cas de dégradation, la Commune se réserve le droit de solliciter le remboursement des frais de remise en état de la structure au bénéficiaire.
- · La location des chapiteaux, tentes et structures modulaires n'est possible que lorsque le montage a déjà été effectué par la Commune.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES AU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE

- Pour le calcul de la catégorie de bateau, la longueur ou la largeur la plus contraignante sera prise en compte.
- Le tarif passager au jour ne peut être proratisé.
- · Le tarif « Passager été » est applicable de la 1^{ère} semaine d'avril à la dernière semaine de septembre.
- Le tarif « Passager hiver » est applicable de la 1^{ère} semaine d'octobre à la dernière semaine de mars.
- Les Pêcheurs professionnels seront exonérés de droit d'amarrage sur présentation d'un justificatif.

083-218300341-20221104-DM2022_080_DF-DE Requ le 08/11/2022

2. OCCUPATIONS LIEES A UNE EXPLOITATION COMMERCIALE

TERRASSES ET ETALAGES		1-88 males x 7	
USAGE	DROIT PREMIERE ATTRIBUTION	BASE TARIFICATION	TARIF
TERRASSES ET ETALAGES PORT ET FRONT DE MER	500 €	M2/AN	70 €
TERRASSES ET ETALAGES AUTRES SECTEURS	250 €	M2/AN	50 €

MANEGES POUR ENFANTS			1-196
USAGE	DROIT PREMIERE ATTRIBUTION	BASE TARIFICATION	TARIF
SURFACE DE MOINS DE 10 M²	250 €	FORFAIT/AN	660 €
SURFACE DE 10 M2 ET PLUS	500 €	FORFAIT/AN	1 320 €

TAXIS	V = V = V = V = V = V = V	The state of the s	1
USAGE	DROIT PREMIERE ATTRIBUTION	BASE TARIFICATION	TARIF
EMPLACEMENT DE TAXI ET AMBULANCE	1 500 €	FORFAIT/AN	215 €

DIVERSES OCCUPATIONS LIEES A L'ETABLISSEMENT USAGE	DROIT PREMIERE ATTRIBUTION	BASE TARIFICATION	TARIF
FOOD TRUCKS ET AUTRES VENTES	SANS OBJET	PLACE/JOUR	30 €
LOCATIONS DE VELOS, TROTINETTES ETC	SANS OBJET	M2/JOUR	1 €
ABRIS, PORCHES ETC PORT ET FRONT DE MER	SANS OBJET	M2/AN	70 €
ABRIS, PORCHES ETC AUTRES SECTEURS	SANS OBJET	M2/AN	50 €
AUTRE USAGE PLACES DE STATIONNEMENT	SANS OBJET	FORFAIT/AN	515 €
AUTRE USAGE PLACES DE STATIONNEMENT	SANS OBJET	FORFAIT/JOUR	25 €

3. OCCUPATIONS LIEES A L'EXECUTION DE TRAVAUX

USAGE	DROIT PREMIERE ATTRIBUTION	BASE TARIFICATION	TARIF
BENNE ET CONTENEUR	SANS OBJET	UNITE/JOUR	10 €
ECHAFFAUDAGE	SANS OBJET	M²/JOUR	1 €
STATIONNEMENT VEHICULE ENTREPRISE DU 1 ^{ER} AU 15EME JOUR	SANS OBJET	VEHICULE/JOUR	25 €
STATIONNEMENT VEHICULE ENTREPRISE A COMPTER DU 16EME JOUR	SANS OBJET	VEHICULE/JOUR	15 €
EMMENAGEMENT OU DEMENAGEMENT	SANS OBJET	VEHICULE/JOUR	GRATUIT
BUREAU DE VENTE	SANS OBJET	M2/JOUR	2 €

4. OCCUPATIONS LIEES AUX MANIFESTATIONS DIVERSES

VENTES SUR LE DOMAINE PUBLIC			0 4 1 10
USAGE	DROIT PREMIERE ATTRIBUTION	BASE TARIFICATION	TARIF
VENTE DE FLEURS	SANS OBJET	PLACE/JOUR	30 €
AUTRES VENTES	SANS OBJET	ML/JOUR	15 €

CIRQUES ET EXPOSITIONS ITINERANTS			
USAGE	DROIT PREMIERE ATTRIBUTION	BASE TARIFICATION	TARIF
CIRQUE A PARTIR DE 300 PLACES	SANS OBJET	FORFAIT/JOUR	210 €
CIRQUE JUSQU A 299 PLACES	SANS OBJET	FORFAIT/JOUR	105 €
THEATRE DE MARIONNETTES	SANS OBJET	FORFAIT/JOUR	50 €

MARCHES HEBDOMADAIRES			J. L. R.
USAGE	DROIT PREMIERE ATTRIBUTION	BASE TARIFICATION	TARIF
PERIODE ESTIVALE DU 1 ^{ER} MAI AU 30 SEPTEMBRE	SANS OBJET	ML/JOUR	2,50€
DEDIONE HIVEDNALE DIL 1 ^{ER} OCTORDE ALI 30 AVDIL	SANS OBJET	ML/10LIR	1 20 €

FOIRES ARTISANALES ET SALONS		2 - 113 4 1001	NA PA
USAGE	DROIT PREMIERE ATTRIBUTION	BASE TARIFICATION	TARIF
EMPLACEMENT	SANS OBJET	ML/JOUR	5,00€

083-218300341-20221104-DM2022_080_DF-DE Reçu le 08/11/2022

TOURNAGE CINEMATOGRAPHIQUE			2700
USAGE	DROIT PREMIERE ATTRIBUTION	BASE TARIFICATION	TARIF
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	SANS OBJET	FORFAIT/JOUR	500,00 €

083-218300341-20221104-DM2022_080_DF-DE Reçu le 08/11/2022

5. OCCUPATIONS D'INFRASTRUCTURES ET LOCAUX MUNICIPAUX

ALLES MUNICIPALES DENOMINATION	UTILISATEUR	BASE TARIFICATION	TARIF
DENOMINATION	UTILISATEUR	BASE TARTITION	TAKIF
MAISON DES ASSOCIATIONS CLAIRVAL	ORGANISMES PRIVES A BUT LUCRATIF ET ASSOCIATIONS HORS TERRITOIRE COMMUNAL	MANIFESTATION	1 200 €
ET AUDITORIUM	ASSOCIATIONS APPARTENANT AU TERRITOIRE COMMUNAL ET COLLECTIVITES LOCALES	MANIFESTATION	GRATUIT
	ASSOCIATIONS APPARTENANT AU TERRITOIRE COMMUNAL	CONVENTION ANNUELLE	GRATUIT
SALLE DES FETES	OU RECONNUES D'UTILITE PUBLIQUE ASSOCIATIONS APPARTENANT AU TERRITOIRE COMMUNAL COLLECTIVITES LOCALES ET ASSOCIATIONS RECONNUES D'UTILITE PUBLIQUE	MANIFESTATION	GRATUI
	PARTICULIERS, ORGANISMES PRIVES A BUT	2 HEURES	280 €
	LUCRATIF ET ASSOCIATIONS HORS	1/₂ JOURNEE	350 €
SALLE DES EXPOSITIONS CLAIRVAL	TERRITOIRE COMMUNAL ASSOCIATIONS APPARTENANT AU TERRITOIRE COMMUNAL COLLECTIVITES LOCALES	JOURNEE MANIFESTATION	500 € GRATUIT
	ASSOCIATIONS APPARTENANT AU TERRITOIRE COMMUNAL OU RECONNUES D'UTILITE PUBLIQUE COLLECTIVITES LOCALES	CONVENTION	GRATUIT
		1/2 JOURNEE	200 €
	PARTICULIERS, ORGANISMES PRIVES A BUT LUCRATIF ET ASSOCIATIONS HORS TERRITOIRE COMMUNAL	1 HEURE	100 €
SALLE DE REUNION CLAIRVAL	ASSOCIATIONS APPARTENANT AU TERRITOIRE COMMUNAL COLLECTIVITES LOCALES ET ASSOCIATIONS RECONNUES D'UTILITE PUBLIQUE	MANIFESTATION	GRATUIT
	ASSOCIATIONS APPARTENANT AU TERRITOIRE COMMUNAL OU RECONNUES D'UTILITE PUBLIQUE COLLECTIVITES LOCALES	CONVENTION ANNUELLE	GRATUI
	PARTICULIERS DOMICILIES SUR LA COMMUNE	MANIFESTATION	60 €
SALLE FOUCHER	ASSOCIATIONS APPARTENANT AU TERRITOIRE COMMUNAL	MANIFESTATION	GRATUI
	ENTREPRISES, ORGANISMES PRIVES ET SYNDICS DE COPROPRIETE	1 HEURE	60 €
	ASSOCIATIONS APPARTENANT AU TERRITOIRE COMMUNAL COLLECTIVITES LOCALES	CONVENTION ANNUELLE	GRATUI
:	PARTICULIERS, ORGANISMES PRIVES A BUT LUCRATIF ET ASSOCIATIONS HORS TERRITOIRE COMMUNAL	JOURNEE 1/2 JOURNEE	15 € 7,50 €
LA GALERIE	ASSOCIATIONS APPARTENANT AU TERRITOIRE COMMUNAL	JOURNEE	GRATUI
	PARTICULIERS DOMICILIES SUR LA COMMUNE	JOURNEE	5 €
	TOUS PUBLICS	M²/MOIS	10 €
LOCAL COMMUNAL	ASSOCIATION APPARTENANT AU TERRITOIRE COMMUNAL OU RECONNUE D UTILITE PUBLIQUE	CONVENTION ANNUELLE	GRATUI

083-218300341-20221104-DM2022_080_DF-DE Reçu le 08/11/2022

RUCTURES SPORTIVES DENOMINATION	UTILISATEUR	BASE TARIFICA	TION	TARIF
DEMONITATION	ORGANISMES PRIVES A BUT	MANIFESTATI		1 100 €
STADES (AIRE DE JEU ET VESTIAIRES)	LUCRATIF, ASSOCIATIONS HORS TERRITOIRE COMMUNAL ET CLUB AFFILIE A UNE FEDERATION SPORTIVE HORS TERRITOIRE	SEANCE DE 2 HE		115€
	ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS APPARTENANT AU TERRITOIRE COMMUNAL ET CLUBS AFFILIES	CONVENTION ANI	NUELLE	GRATU
	ORGANISMES PRIVES A BUT LUCRATIF, ASSOCIATIONS HORS	MANIFESTATI	ON	1 100
PLATEAU SPORTIF RIQUIER	TERRITOIRE COMMUNAL ET CLUB AFFILIE A UNE FEDERATION HORS TERRITOIRE COMMUNAL	SEANCE DE DEUX	HEURES	115 €
	ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS APPARTENANT AU TERRITOIRE COMMUNAL ET CLUBS AFFILIES	CONVENTION ANI	NUELLE	GRATU
ECOLE DE VOILE	TOUS UTILISATEURS	1/2 JOURNE	E	360 €
3000 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	MINEURS DOMICILIES SUR LA COMMUNE	ANNEE		GRATU
FOOT5 PLAINE SPORTIVE RIQUIER	PARTICULIERS DOMICILIES SUR LA COMMUNE	ANNEE		10€
	AUTRES UTILISATEURS	HEURE		60 €
	ASSOCIATIONS SPORTIVES HORS TERRITOIRE COMMUNAL	MANIFESTATION	60	0€
GYMNASE DU GRAND CHENE	ASSOCIATIONS APPARTENANT AU TERRITOIRE COMMUNAL	MANIFESTATION (DANS LA LIMITE D'UNE	GRA	TUIT
	COLLECTIVITES LOCALES ASSOCIATIONS SPORTIVES APPARTENANT AU TERRITOIRE	RESERVATION PAR CONVENTION ANNUELLE	GRA	TUIT
	ORGANISMES PRIVES A BUT LUCRATIF ET ASSOCIATIONS HORS TERRITOIRE COMMUNAL	MANIFESTATION	1 2	00 €
HALLE DES SPORTS	ASSOCIATIONS APPARTENANT AU TERRITOIRE COMMUNAL	MANIFESTATION (DANS LA LIMITE D'UNE	GRA	TUIT
	ASSOCIATIONS SPORTIVES APPARTENANT AU TERRITOIRE	CONVENTION ANNUELLE	GRA	TUIT

CHAPITEAUX, TENTES, CHALETS ET STRUCTURES MODULAIRES					
DENOMINATION	BASE TARIFICATION	TARIF			
CHALET EN BOIS DURANT L AIRE DE NOEL	15 JOURS	500 €			
CHAPITEAUX, TENTES ET STRUCTURES MODULAIRES	M2/JOUR	1 €			

083-218300341-20221104-DM2022_080_DF-DE Reçu le 08/11/2022

6. OCCUPATIONS D'INFRASTRUCTURES ET LOCAUX MUNICIPAUX

CATEGORIE	LONGUEUR HORS TOUT EN ml	LARGEUR HORS TOUT EN mi	TARIF PASSAGER JOUR ETE	TARIF PASSAGER JOUR HIVER	TARIF PASSAGER ETE MOIS	TARIF PASSAGER HIVER MOIS	TARIF ANNUEL PERMANENTS
A	< 5 m	< 2 m	13,52	4,78	239,20	85,48	928,00
в-с	5 à 5.99 m	2 à 2.3 m	17,68	7,07	332,80	127,50	1 276,00
D-E	6 à 6,99 m	>2,3 à 2,6 m	19,76	9,25	395,20	165,88	1 566,00
F-G	7 à 7.99 m	>2,6 à 2,8 m	22,88	10,60	447,20	190,94	1 827,00
H-I	8 à 8 99 m	>2.8 à 3,1 m	26,00	11,85	509,60	214,24	2 296,80
J-K	9 à 9.99 m	>3,1 à 3,4 m	33,28	16,64	660,40	298,89	2 784,00
L-M	10 à 10.99 m	>3,4 à 3.7 m	39,52	17,16	748,80	309,19	3 364,00
N-O	11 à 11.9 m	>3.7 à 4 m	43,68	19,76	863,20	355,26	4 408,00
P-Q	12 à 12.99 m	>4 à 4.3 m	46,80	22,25	936,00	401,12	4 872,00
R-S	13 à 13.99 m	>4.3 à 4.6 m	52,00	24,02	1 019,20	431,80	5 336,00
AU-DELA	Par m linéaire	Par 0,30 m	4,68	1,87	84,24	33,69	348,00

USAGE	DROIT PREMIERE ATTRIBUTION	BASE TARIFICATION	TARIF
CARTE DE CALE DE MISE A L'EAU	SANS OBJET	ANNEE	95 €/AN
DCCUPATION ZONE DE CARENAGE 30 PREMIERS JOURS USAGERS PERMANENTS PORT DES SALETTES	SANS OBJET	JOUR	COMPRIS DANS LA REDEVANCE D'AMARRAGE
DCCUPATION ZONE DE CARENAGE A PARTIR DU 16ème JOUR USAGERS PASSAGERS PORT DES SALETTES	SANS OBJET	JOUR	DOUBLEMENT DU TARIF SELON CATEGORIE D'UN ANNEAU D'AMARRAGE (PASSAGER)
OCCUPATION ZONE DE CARENAGE AU-DELA DU 30 ^{Eme} JOUR USAGERS PERMANENTS PORT DES SALETTES	SANS OBJET	JOUR	TARIF PASSAGER EN COMPLEMENT DU TARIF SELON CATEGORIE D'UN ANNEAU D'AMARRAGE (PERMANENT